



**Groupe de travail des entreprises  
commerciales d'État**

**COMMERCE D'ÉTAT**

**NOUVELLE NOTIFICATION COMPLÈTE AU TITRE DE L'ARTICLE XVII:4 A) DU GATT  
DE 1994 ET DU PARAGRAPHE 1 DU MÉMORANDUM D'ACCORD  
SUR L'INTERPRÉTATION DE L'ARTICLE XVII**

**INDONÉSIE**

La communication ci-après, datée du 29 septembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Indonésie.

---

Conformément à l'article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994, et en réponse à la demande de notifications figurant dans le document G/STR/N/18, l'Indonésie présente ci-après sa nouvelle notification complète pour 2018 et 2019 concernant ses entreprises commerciales d'État.

**I. ÉNUMÉRATION DES ENTREPRISES COMMERCIALES D'ÉTAT**

**A. Identification de l'entreprise commerciale d'état**

Perum BULOG est une entreprise commerciale d'État.

**B. Désignation des produits visés (y compris la (les) position(s) tarifaire(s) correspondante(s))**

Riz (SH 1006).

**II. RAISON ET OBJET**

**A. Raison et objet de la création et/ou du maintien de l'entreprise commerciale d'État**

- La constitution de Perum BULOG en entreprise commerciale d'État a pour objet de mener des activités logistiques concernant des denrées alimentaires de base de bonne qualité et en quantités suffisantes afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la société et, dans certains cas, de réaliser des tâches particulières confiées par le gouvernement en rapport avec la stabilisation des prix des denrées alimentaires de base, la gestion des réserves alimentaires de l'État et la distribution aux personnes à bas revenu de certaines denrées, notamment le riz et d'autres denrées alimentaires de base déterminées par le gouvernement dans le but d'assurer la sécurité alimentaire nationale.
- Dans le cadre de ses fonctions prévues par la loi, cet organisme s'occupe des achats à l'échelle nationale, des ventes et de la distribution, des importations et des exportations, ainsi que des stocks publics.

**B. Exposé succinct du fondement juridique de l'octroi des droits ou privilèges exclusifs ou spéciaux pertinents, y compris les dispositions légales, et brève description des pouvoirs légaux ou constitutionnels**

Les opérations de Perum BULOG sont régies par la récente Loi n° 19/2003 sur les entreprises publiques, les dispositions de la Loi n° 18/2012 sur les denrées alimentaires, l'Instruction présidentielle n° 5/2015 et le Règlement présidentiel n° 48/2016. Elle a été constituée conformément au Décret présidentiel n° 114/U/Kep/5/1967. Depuis 2003, BULOG n'est plus un organisme public non rattaché à un ministère et est devenue une entreprise publique, dénommée Perum BULOG, en vertu du Règlement gouvernemental n° 7/2003, tel que modifié par le Règlement gouvernemental n° 61/2003.

**III. DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE COMMERCIALE D'ÉTAT**

**A. Aperçu des opérations de l'entreprise commerciale d'État**

- Effectuer des achats de paddy/riz national pour défendre le prix garanti.
- Stabiliser les prix intérieurs du riz.
- Procéder à des achats de paddy/de riz sur le plan national au prix d'achat public (HPP).
- Distribuer du riz aux personnes pauvres et vulnérables, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi qu'aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits sociaux.
- Maintenir des stocks de réserve nationaux à des fins de sécurité alimentaire.
- Exécuter le mandat donné par le gouvernement en matière d'importations afin de stabiliser les prix en vue de réaliser l'objectif de la sécurité alimentaire.

**B. Indication des droits ou privilèges exclusifs ou spéciaux dont bénéficie l'entreprise commerciale d'État**

- Exécuter le mandat donné par le gouvernement consistant à importer, à exporter et à distribuer du riz, à maintenir des stocks publics nationaux, aux fins du programme de stabilisation des prix et pour assurer la sécurité alimentaire.
- Pour la conduite de ses opérations, Perum BULOG est financée par le budget de l'État et par des crédits commerciaux, conformément au Règlement gouvernemental n° 13/2016.

**C. Type d'entités autres que l'entreprise commerciale d'État qui sont autorisées à effectuer des importations/exportations et conditions de leur participation à ces opérations**

Les entreprises privées et l'entreprise commerciale d'État Perum BULOG ont les mêmes droits d'importer et d'exporter des produits alimentaires, sous réserve de restrictions ou de directives spéciales établies par le gouvernement.

**D. Modalités de fixation du niveau des importations/exportations par l'entreprise commerciale d'État**

Les dispositions générales concernant l'importation et l'exportation de riz effectuées par Perum BULOG sont déterminées par le mandat du gouvernement central. Perum BULOG n'est qu'une entreprise commerciale d'État qui exécute le mandat comme indiqué au point II.B.

**E. Modalités de détermination des prix à l'exportation**

Conformément à la réglementation, les prix peuvent être établis sur la base de types convenus de transactions entre les deux parties compte tenu de nombreux facteurs, y compris l'appel d'offres, entre autres. À ce jour, le gouvernement indonésien n'a pas chargé Perum BULOG d'exporter du riz.

**F. Modalités de détermination des prix de revente des produits importés**

Les prix de revente du produit importé sont déterminés compte tenu du niveau des prix du riz pratiqués dans le pays afin d'éviter une désorganisation du marché.

**G. Indiquer si l'entreprise commerciale d'État négocie des contrats à long terme; si l'entreprise commerciale d'État est utilisée pour remplir les obligations contractuelles assumées par les pouvoirs publics**

Perum BULOG, en tant qu'organe d'exécution des pouvoirs publics, négocie des contrats ou effectue des opérations pour remplir les obligations contractuelles assumées par les pouvoirs publics, par exemple dans le cadre d'échanges entre États, d'opérations de compensation, de l'aide alimentaire, etc.

**H. Brève description de la structure du marché**

Depuis la libéralisation du commerce du riz, le gouvernement indonésien a toujours encouragé les entreprises privées et les coopératives à participer au marché local du riz. Un marché compétitif a ainsi pu émerger, avec la participation de nombreux acteurs du secteur du riz, y compris les producteurs, les collecteurs, les transformateurs et les négociants. Lorsque le fonctionnement du marché n'est pas satisfaisant, notamment lorsque les prix tendent à être instables au niveau des producteurs ou des consommateurs, Perum BULOG intervient sur le marché et atténue les fluctuations de prix.

**IV. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES (VOIR LES TABLEAUX I-III CI-JOINTS)**

Voir les tableaux I, II et III ci-joints.

**V. RAISONS DE L'ABSENCE DE COMMERCE AVEC L'ÉTRANGER (LE CAS ÉCHÉANT)**

-

**VI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (LE CAS ÉCHÉANT)**

-

**TABLEAU I**

## COMMERCE D'ÉTAT: BULOG

*RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES, IMPORTATIONS*

Année	Désignation du (des) produit(s) (et numéro(s) du SH)	Quantité totale importée (tm)	Quantité importée par l'entreprise commerciale d'État (tm)	Prix moyen à l'importation <sup>1)</sup> (\$EU/tm)	Prix représentatif moyen <sup>2)</sup> (\$EU/tm)	Majoration des prix	Production nationale <sup>3)</sup> (tm)
1	2	3	4	5	6	7	8
2018	Riz (SH 1006)	2 253 824	1 787 300	522	610		46 500 000
2019		444 509	Néant	520	696		31 310 000
<b>Moyenne</b>		<b>1 349 167</b>	<b>893 650</b>	<b>521</b>	<b>653</b>		<b>38 905 000</b>

**Notes:**

- 1) Prix f.a.b. du riz à Bangkok avec 25% de brisures de riz, plus les frais d'assurance et de transport.
- 2) Prix du riz (qualité IR III) au PIC (marché de gros de Cipinang, Djakarta).
- 3) Production totale moins 10% pour les semences, les aliments pour animaux, les pertes, etc.

**Source:**

- a) 2018-2019: BPS pour les importations totales.
- b) Prix f.a.b. du riz à Bangkok avec 25% de brisures de riz, plus les frais d'assurance et de transport.
- c) BULOG pour le prix de vente sur le marché intérieur au PIC (marché de gros de Cipinang, Djakarta); et importations de l'entreprise commerciale d'État.
- d) Ministère de l'agriculture et BPS (Office central de statistique) pour la production nationale.

**TABLEAU II**

## COMMERCE D'ÉTAT: BULOG

*RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES, EXPORTATIONS*

Année	Désignation du (des) produit(s) (et numéro(s) du SH)	Quantité totale exportée (tm)	Quantité exportée par l'entreprise commerciale d'État (tm)	Prix moyen à l'achat (\$EU/tm)	Prix de vente représentatif moyen sur le marché intérieur <sup>1)</sup> (\$EU/tm)	Prix moyen à l'exportation	Production nationale <sup>2)</sup> (tm)
1	2	3	4	5	6	7	8
2018	Riz (SH 1006)	Néant	Néant	512	610	Néant	46 500 000
2019		Néant	Néant	516	696	Néant	31 310 000
Moyenne		Néant	Néant	514	653	Néant	38 905 000

**Notes:**

- 1) Prix du riz (qualité IR III) au PIC (marché de gros de Cipinang, Djakarta).  
2) Production totale moins 10% pour les semences, les aliments pour animaux, les pertes, etc.

**Source:**

- a) Prix administré de BULOG, converti pour obtenir le prix d'achat.  
b) BULOG pour le prix de vente sur le marché intérieur au PIC (marché de gros de Cipinang, Djakarta); et importations de l'entreprise commerciale d'État.  
c) Ministère de l'agriculture et BPS (Office central de statistique) pour la production nationale.

**TABLEAU III**

## COMMERCE D'ÉTAT: BULOG

*RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES, ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR*

Année	Désignation du (des) produit(s) (et numéro(s) du SH)	Achats de l'entreprise commerciale d'État sur le marché intérieur (tm)	Production nationale <sup>1)</sup> (tm)	Ventes de l'entreprise commerciale d'État sur le marché intérieur (tm)	Consommation nationale (tm)
1	2	3	4	5	6
2018	Riz (SH 1006)	1 488 584	46 500 000	1 758 910	36 300 000
2019		1 099 968	31 310 000	968 945	35 500 000
<b>Moyenne</b>		<b>1 294 276</b>	<b>38 905 000</b>	<b>1 363 928</b>	<b>35 900 000</b>

**Note:**

1) Production totale moins 10% pour les semences, les aliments pour animaux, les pertes, etc.

**Source:**

- a) BULOG pour les achats et les ventes sur le marché intérieur.
- b) Ministère de l'agriculture et BPS (Office central de statistique) pour la production nationale.
- c) Rapport sur les céréales établi par l'USDA pour la consommation nationale.